



Circonscrire les enjeux

C'est avec un fort appui de l'assemblée générale que notre comité de négociation a pu reprendre les travaux, la semaine dernière, avec la partie patronale. Si les échanges n'ont pu permettre que peu de gains tangibles, au moins, certains enjeux semblent se clarifier.

Création de postes permanents

Il devient de plus en plus clair pour les deux parties présentes à la table qu'une éventuelle entente de principe devra inévitablement prévoir, à sa signature, la création d'un nombre global de postes permanents.

Mais avant d'aborder le nombre exact de postes à créer ou encore leur mécanisme d'attribution, les parties négociantes doivent en circonscrire l'enjeu : le problème de roulement de main-d'œuvre lié à la précarité d'emploi (statuts, horaires, affectations, etc.) et surtout, les difficultés en matière d'organisation du travail qui en résultent. L'origine de ce problème? Le fait que dans chaque secteur, dans chaque station, un nombre colossal d'heures de travail est assumé par des employé-es temporaires, même si ces heures visent à combler des besoins réguliers et récurrents.

Maintenant, allez faire comprendre ça à chaque gestionnaire de la société de Radio-Canada pour le convaincre de la nécessité,

pour son secteur, pour sa station, d'identifier la part de ces heures récurrentes permettant de trouver des solutions fonctionnelles, pour chaque équipe de travail, en consolidant ces heures en postes permanents... C'est à ce travail que s'active, fort patiemment nous dit-on, notre comité de négociation les mardis et jeudis de chaque semaine.

Charges de travail

Malgré la présence d'un réel problème de charge de travail, il arrive que l'employeur refuse d'en reconnaître l'existence ou de mettre en œuvre les solutions appropriées [plate de même, NDLR]. En cas de désaccord, la partie patronale réaffirmait, encore la semaine dernière à la table, que le syndicat n'avait qu'à déposer des griefs – avec les délais de traitement qu'on connaît [idem].

Nos demandes relatives aux surcharges de travail visent à convaincre l'employeur, en cas de désaccord, de la pertinence de recourir à une ressource externe spécialisée pour convenir avec les parties concernées de solutions appropriées – une démonstration de notre comité de négociation qui, cette fois, semble enfin avoir fait mouche chez certains membres du comité patronal de négociation.

Assainissement des climats de travail

C'est dans le même esprit que s'inscrivent

nos demandes de négociation visant l'assainissement des climats de travail : avant d'en arriver aux plaintes formelles – dont le traitement, de surcroît, est effectué dans la plus grande opacité –, des ressources de médiation et de résolution de conflits pourraient-elles permettre d'éviter une telle détérioration des relations entre les membres d'une équipe de travail ?

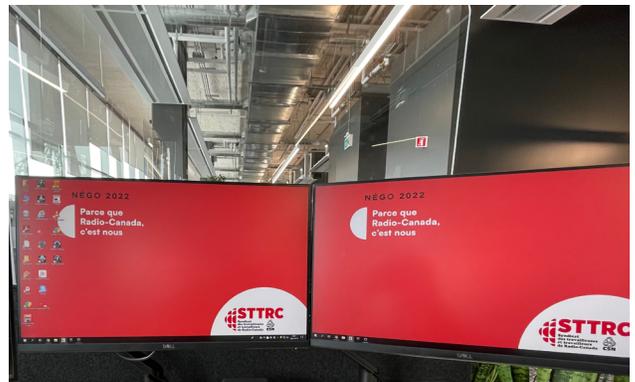
S'il y a bien une réalité que vivent aussi les gestionnaires avec qui nous travaillons, c'est bien celle d'être pris au dépourvu devant des situations difficiles, des climats malsains et des rapports professionnels ou interpersonnels qui se dégradent, au détriment de tous.

En acceptant la démarche proposée par le STTRC-CSN pour résoudre les problèmes rencontrés récemment à la station de Québec, la direction de Radio-Canada reconnaissait qu'une telle démarche aurait dû être effectuée, de façon préventive, depuis fort longtemps. C'est à ce réel besoin que devra répondre le comité d'assainissement des climats de travail que nous souhaitons inscrire à même notre convention collective.

Des ressources pour nos délégué-es syndicaux

Représenter les employé-es de Radio-Canada et faire valoir leurs droits, ça demande du temps aux délégué-es. Avec leurs horaires de travail déjà bien chargés en tant qu'employé-es de Radio-Canada, il serait ingrat de leur demander d'assumer ces tâches sur leur temps libre, sans pouvoir se préparer adéquatement.

Bonne nouvelle à la table de négociation : l'employeur se dit prêt à accorder des libérations avec salaire aux délégué-es pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations de représentation. Un nombre accru de libérations syndicales permettra aux délégué-es d'assumer la préparation et de rendre possible la décentralisation des discussions paritaires relatives à l'application de la convention collective dans les différentes sections et stations de Radio-Canada.



En négo, on s'affiche !

Parce que Radio-Canada, c'est nous, de nombreux drapeaux rouges se sont invités, depuis lundi, dans plusieurs rencontres de travail. Pour télécharger le fond d'écran pour vos réunions en visioconférence, utilisez le lien suivant : <http://bit.ly/STTRC>

Des affiches et des autocollants sont maintenant disponibles auprès de vos délégué-es syndicaux. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes quantités supplémentaires.

